



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Service de l'énergie SdE
Bd de Pérolles 25
1700 Fribourg
Courriel et céans

Autorité cantonale de la transparence et
de la protection des données ATPrD
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und
Datenschutz ÖDSB

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72
www.fr.ch/atprd

—
Réf: LS/coc 2014-PrD-128
Courriel: secretariatatprd@fr.ch

Fribourg, le 25 septembre 2014

Projet d'ordonnance modifiant le règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie REN

Madame, Monsieur,

Nous nous référons au courrier du 26 juin 2014 de Monsieur Beat Vonlanthen, Conseiller d'Etat et Directeur de la Direction de l'économie et de l'emploi, concernant l'objet cité en référence et le remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 26 août 2014. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

I. Sous l'angle de la protection des données

La Commission indique qu'il est nécessaire de préciser :

- > à l'**art. 4a nouveau al. 4** le type d'informations communiquées. En effet, il est mentionné dans le projet que les registres fonciers communiquent les informations nécessaires. La Commission soulève que cette indication n'est pas assez claire et précise par rapport aux informations demandées et doit contenir le type d'informations ;
- > à l'**art. 21b nouveau al. 1** « la liste de leurs clients ». Les données personnelles sollicitées doivent être énumérées (par ex. nom, prénom, adresse).

II. Sous l'angle de la transparence

La Commission n'a pas de remarque particulière à vous transmettre.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.


p-o.
Laurent Schneuwly
Président